

je découvre que le gouvernement anglais a télégraphié, le 8 mars, au gouvernement canadien qu'il était prêt à accepter l'article trois, avec quelques modifications.

Un honorable DÉPUTÉ: Adopté.

M. MITCHELL: Je crois que nous avons le droit de demander que l'honorable député de l'autre côté permette à l'honorable membre pour Saint-Jean (M. Ellis) d'expliquer sa cause. Il le fait d'une façon convenable et donne des renseignements que le parlement doit connaître.

M. ELLIS: Ce que j'étais à dire était ceci: que le 8 mars le gouvernement anglais a télégraphié au gouvernement canadien, qu'il était prêt à accepter l'article 3; c'est l'article qui pourvoit à ce qu'un vaisseau américain et un vaisseau anglais, soient envoyés dans ces eaux pour y exercer un contrôle conjoint, mais que ce contrôle ne soit accepté qu'à la condition que, dans le cas de différence d'opinion, relativement à une saisie, au lieu de choisir un arbitre, comme dit dans l'article, le vaisseau saisi sera envoyé à Halifax pour être vendu à l'adjudication. Je remarque que cela se trouve dans les documents anglais, mais pas dans le rapport canadien. Je n'appelle l'attention sur ce fait, que pour démontrer que l'opinion du gouvernement anglais est que nous sommes allés assez loin et il me semble que nous devrions envisager la situation franchement. Il n'est d'aucune utilité de soutenir d'un côté l'opinion que les pêcheries devraient être protégées, dans la pleine étendue de notre interprétation d'un traité qui est en conteste, et d'un autre côté, nous devons admettre que nous avons beaucoup à gagner à des relations commerciales étendues avec les Etats-Unis. Comme de raison nous voulons que nos pêcheries soient protégées contre les Américains en deçà de la limite des trois milles. Mais il est absurde de vouloir s'en tenir à la clause d'un traité fait il y a soixante dix ans, lequel exclut les navires américains et les empêche de venir dans nos ports acheter de la boîte et du charbon. Il est évident que notre gouvernement appuyé par l'opinion publique du Canada, et reposant sur le sentiment public de la mère-patrie a été trop loin, et que le gouvernement britannique renégale, à cause de la forte pression exercée sur lui par le gouvernement des Etats-Unis. La conclusion que je tire de cet état de choses, c'est qu'il vaudrait bien mieux que le Dominion eût le contrôle de ses propres affaires. Si cela était nous ne serions pas allés en cette matière, jusqu'au point extrême où nous en sommes, et d'un autre côté, nous ne serions pas probablement sur le point d'être conlés si facilement. Nous avons agi, dans la persuasion que nous pouvions forcer les Etats Unis à faire un traité. Ce temps-là est passé.

Personne ne lira les débats sur le bill des représailles dans le congrès, sans en venir infailliblement à la conclusion que tout ce qu'il y a à faire à ce sujet doit être au moyen de relations commerciales seulement. Il est parfaitement inutile pour nous, de vouloir faire un autre traité. Je réitère particulièrement aux remarques faites au Sénat le 25 février dans le débat sur une résolution présentée par le sénateur Hoar à l'effet que, dans les présentes circonstances, aucune négociation avec la Grande-Bretagne ne devrait être engagée relativement aux difficultés existant avec les provinces du Canada, qui ait pour objet la réduction ou le changement d'aucuns de nos droits sur les importations.

M. Morrell a exprimé des doutes quant au droit de conclure des traités qui ne comprendraient pas les nations les plus favorisées, et s'est opposé à un traité avec le Canada en autant que les privilèges qui lui seraient accordés devraient l'être aussi à l'Angleterre. En conséquence, tout traité possible conférant des avantages au Canada, doit être hors de question.

Le sénateur Hoar a dit: Il y a grand nombre de personnes qui supposent que les différends existant avec le Canada, provenant du traitement qu'il a infligé aux pêcheurs du Maine et du Massachusetts, sont occasionnés par un désir de notre part de nous introduire dans les eaux avoisinant ces rivages, dans le but de prendre du poisson. Il n'existe aucun désir de cette sorte de la part des citoyens américains. Ces difficultés sont créées dans le but de nous forcer à ouvrir nos ports aux pêcheurs canadiens et depuis quelques jours il y a eu une élection au

M. ELLIS

Canada qui a donné la majorité au Premier sir John Macdonald; et il a déclaré dans un discours prononcé depuis l'élection que la signification de cette élection était que l'on avait confiance en sa politique, que cette politique était de forcer les Etats-Unis à ouvrir leur marché, et que s'il la maintenait le peuple canadien pouvait se corfier à lui, et que ce résultat serait obtenu. Maintenant, M le Président, je dis de nouveau, et je défie ici toute contradiction dans le Sénat, que je ne crois pas qu'il y ait un seul sénateur, dans cette assemblée, d'un ou de l'autre de la Chambre, soit qu'il favorise ou non les traités de réciprocité en général, qui ne repoussera pas avec indignation l'idée que les Etats-Unis changeront, altéreront, rappelleront ou modifieront en aucune façon, de l'épaisseur d'un cheveu, leur législation domestique, au sujet des droits imposés sur les importations, comme un moyen de régler une difficulté surgissant d'une pareille menace ou comme un moyen d'acheter la paix pour les pêcheurs américains ou le respect pour le drapeau américain dans les eaux étrangères. S'il y a aucun sénateur pour contredire cet avis, je lui demande respectueusement de le faire maintenant et je ferai ici une pause dans ce but—(une pause.) Pas un sénateur ne veut l'entreprendre, et en conséquence je me sens tout à fait justifiable de dire et de demander aux autorités du Canada et à celles de la Grande-Bretagne, qui prennent souci de la déclaration faite au Sénat des Etats-Unis sur le sujet, de considérer comme admis, qu'il est absolument impossible—qu'aucun homme sensé ou sain d'esprit, s'attende à ce qu'il y ait aucun rappel ou aucune modification ou changement dans aucun des droits imposés sur les importations américaines, comme résultat des réglementations qui peuvent les produire.

Je crois que le pays que la population des provinces maritimes devraient s'efforcer de se baser sur le bon sens dans cette question. Il est regrettable que cette affaire ait atteint la position où elle se trouve, mais nous aurons à faire face à cette situation. Nous aurons à faire du mieux que nous pourrons, et je suggérerai respectueusement au gouvernement qu'il vaudrait beaucoup mieux de s'en rapporter à la Chambre et de lui exposer la véritable position des affaires. Il est bien connu que l'honorable ministre des finances est allé à Washington, durant la dernière vacance, et l'on savait bien qu'il ne serait pas reçu par les autorités américaines, attendu qu'il n'avait aucune autorisation quelconque pour négocier à ce sujet. Cette prétention a été émise dans les journaux de New-York, et elle n'a pas été contredite. Où allons nous? Quel en sera le résultat? Je ne me lève pas dans le dessein de blâmer le gouvernement, mais pour appeler l'attention de la Chambre sur la situation et pour demander aux honorables députés de l'autre côté qui sont si anxieux d'agir précipitamment dans cette matière, sans calculer les résultats, de considérer s'il ne serait pas temps de regarder la question à un point de vue différent.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je crois que le premier ministre, s'il le peut, devrait profiter de cette occasion pour renseigner la Chambre et le pays sur la position où se trouvent ces négociations. Il sait que, à raison ou à tort—et certainement c'est à tort dans mon opinion—le président des Etats Unis s'est servi d'un langage très énergique, en vérité, quant à la tension qui s'est produite dans les relations entre le Canada et les Etats-Unis, causées par les procédés de l'année dernière. L'honorable ministre comprendra que je ne blâme pas le gouvernement pour ce qu'il a fait, mais c'est un fait très grave que M. Cleveland se soit à certain moment trouvé justifiable de se servir de ce langage. Depuis lors, il a été investi de pouvoirs très considérables, que, d'après ce que je comprends, il peut mettre en action au premier moment. Nous avons aussi reçu du gouvernement de la mère-patrie, quelques dépêches dans lesquelles lord Salisbury faisait plusieurs suggestions très importantes au gouvernement canadien. Je crois que, sans vouloir empiéter sur la discrétion diplomatique, il est très désirable, en vérité que le premier ministre informe le pays de la position où se trouvent les choses, et il me semble que c'est bien le temps de faire cette demande, juste au moment où nous sommes appelés à voter \$125,000 pour la protection de nos pêcheries.

Sir JOHN A. MACDONALD: Il n'y a certainement pas d'objection à ce que l'honorable député fasse cette requête. C'est un sujet de grand intérêt pour le Canada, comme de raison. L'honorable membre pour Queen, I. P. E. (M. Davies) a été assez bon de dire qu'il avait lu la correspon-